

En bref ...

Accès au logement pour les femmes victimes de violences ou en grande difficulté :

Publication d'une circulaire pour la prise en compte des situations des victimes de violences et familles monoparentales dans l'ensemble des dispositifs d'accès au logement
Pour en savoir plus, retrouvez ici [l'instruction du 8 mars 2017](#)

Les 10 ans du DALO :

Marie Arlette CARLOTTI, présidente du HCLPD (Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées) a remis son rapport à Mme Emmanuelle COSSE, Ministre du logement, le 13 décembre 2016. Pour consultez ce rapport, cliquez [ici](#)

Bilan de l'application de la loi ALUR du 24 mars 2014 :

Un rapport d'information rendu public le 25 janvier 2017 dresse un bilan d'application de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR.
Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)

Dossier de surendettement : le logement de plus en plus présent

La Banque de France a publié, comme chaque année, son enquête sur le surendettement des ménages.
Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)

Plus de délégation des contingents de l'Etat aux communes :

La Ministre du logement, Emmanuelle COSSE a adressé une instruction le 23 décembre 2016 aux préfets pour leur rappeler qu'il ne leur est plus possible de procéder à une délégation des contingents de l'Etat aux communes.
Pour en savoir plus, retrouvez ici [l'instruction du 23 décembre 2016](#).

Un site pour évaluer ses droits aux prestations et aides sociales :

Ce simulateur en ligne offre la possibilité à toute personne de connaître rapidement ses droits aux prestations et aides sociales nationales ou locales.
www.mes-aides.gouv.fr

Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2017 : la Suite

Louer abordable, tout le monde y gagne :

Pour inciter les propriétaires à mettre en location leur logement à des niveaux de loyer intermédiaire, social ou très social, un nouveau dispositif de déduction fiscale est mis en place à compter de février 2017. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

Habiter Mieux Copropriété : une aide collective pour la rénovation énergétique :

L'ANAH propose une nouvelle aide collective pour financer les travaux de rénovation énergétique des copropriétés "fragiles". L'aide Habiter Mieux comprend deux subventions :

- une prise en charge d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), aide qui s'élève jusqu'à 180 €
 - une aide financière pour les travaux de rénovation énergétique, aide qui peut atteindre 5 250 €
- Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

Le guide des aides financières 2017 :

Le guide des aides financières 2017 de l'ADEME pour les travaux de rénovation énergétique des logements existants est paru, [retrouvez le ici](#)

Dispositif "Coup de pouce économies d'énergie" :

Ce dispositif, lancé le 23 février 2017, permet aux ménages, sous conditions de ressources, de bénéficier jusqu'au 31 mars 2018 d'une prime exceptionnelle pour les aider à financer leurs travaux d'économies d'énergie. Les primes vont de 50 € à 1 300 € selon les travaux.

Retrouvez toute l'information sur ce nouveau dispositif [ici](#)

Obligation de recours à un architecte :

Le [décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016](#) relatif à des dispenses de recours à un architecte est paru au Journal Officiel du 16 décembre 2016.

Depuis le 1^{er} mars 2017, toute construction d'une superficie supérieure à 150 m² devra faire appel à un architecte. Cette obligation vaut pour toutes les demandes de permis de construire déposées à partir du 1^{er} mars 2017.

Un décret précise les obligations de performance énergétique dans la définition du logement décent :

Le [décret n° 2017-312 du 9 mars 2017](#) intègre la performance énergétique aux critères de décence du logement, qui conditionnent notamment la possibilité de versement des aides au logement par la CAF. Ce décret est pris pour l'application de l'article 12 de la [loi n° 2015-992 du 17 août 2015](#) relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Des Ateliers "Bien chez soi"

Vous êtes **séniors** et vous recherchez des astuces et des conseils pour **améliorer votre logement**, le rendre plus confortable et pratique.

Venez participer aux ateliers "Bien chez soi"

Une réunion de présentation des ateliers est organisée le :

Lundi 24 avril 2017 à 14h
à la Maison des associations
7 rue Neuve Bourg l'Abbé à Caen.

Vous pourrez alors vous inscrire aux ateliers prévus en Mai, en Septembre et en Novembre 2017.



La Semaine des économies d'énergie du 24 au 28 avril 2017 à la Maison de l'habitat Caen la mer

La Maison de l'habitat Caen la mer organise une semaine d'information sur l'habitat et les économies d'énergie

du **24 au 28 avril 2017** dans ses locaux
16 rue Rosa Parks à Caen.

Toute la semaine, vous pourrez découvrir des expositions, des animations, des ateliers etc...

Venez rencontrer nos partenaires du
lundi 24 au vendredi 28 avril de 9h à 17h.

Consultez notre programme et prenez rendez-vous dès maintenant au **02.31.38.31.38**

Retrouvez [le programme de la semaine ici](#)

Informations Locales

Nouveau à Caen : Le Point Info Budget

Une initiative commune qui réunit le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Caen, le département du Calvados, l'Union Départementale des Associations Familiales du Calvados et l'association AGIRabcd

Ce nouveau dispositif s'adresse à toutes les personnes (salariés, retraités, demandeurs d'emploi, parents au foyer...) qui éprouvent le besoin d'être conseillées sur **l'organisation de leur budget, le financement d'un projet ou la construction d'un dossier de surendettement**. Il s'adresse également aux jeunes actifs qui recherchent des conseils pour bien gérer leurs premiers revenus ou l'entrée dans leur logement.

Pour vous permettre de bénéficier de l'offre de service de ce Point Info Budget, un accueil téléphonique anonyme et gratuit est assuré par des professionnels les mardis et jeudis matins de 8h30 à 12h30. Suivant la situation, un rendez-vous avec un conseiller est proposé à l'usager ou ce dernier est redirigé vers un service plus adapté.

Point Info Budget : 02.31.15.38.31